



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal tenue le **25 novembre 2025** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet  
Siège #2 - Bruneau Hébert  
Siège #3 - Richard Grenier  
Siège #4 - Julie Rodrigue  
Siège #5 - Daniel Poirier  
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier est présent.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

**25-11-406**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - Désignation d'un inspecteur de voirie pour une période temporaire**
- 4 - Ajustement de la rémunération pour les employés de voirie**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyé par monsieur Richard Grenier, l'ordre du jour présenté est adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**25-11-407**

**3 - Désignation d'un inspecteur de voirie pour une période temporaire**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur de la voirie de Nantes a soudainement quitté son poste et qu'il est impératif de trouver un remplaçant en attendant l'arrivée d'un nouvel inspecteur de voirie ;

**Il est proposé par** madame Julie Rodrigue, appuyé par monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents, de désigner monsieur Sébastien Royer-Brousseau comme inspecteur de voirie pour une période temporaire, et ce, jusqu'à ce que la municipalité embauche un nouvel



N° de résolution  
ou annotation

inspecteur de voirie municipale.

**QUE** monsieur Sébastien Royer-Brousseau soit temporairement désigné comme inspecteur de voirie à partir du 23 novembre 2025 jusqu'à ce que la Municipalité embauche un nouvel inspecteur de voirie ou qu'un avis contraire du conseil soit émis à ce sujet;

**QUE** monsieur Sébastien Royer-Brousseau est autorisé à faire l'application du règlement sur les nuisances et le règlement sur le déblaiement de la neige et de la glace;

**QUE** des ajustements salariaux soient apportés aux employés, monsieur Sébastien Royer-Brousseau et monsieur Martin Bélanger, afin de refléter les ajustements salariaux pour le travail supplémentaire encouru durant la période d'absence d'inspecteur de voirie.

**QUE** le maire, monsieur Daniel Gendron, et le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés à signer les addendas aux contrats de travail de monsieur Sébastien Royer-Brousseau et monsieur Martin Bélanger.

Madame Danielle Boulet (élue) n'a pas participé aux débats sur la présente résolution.

**25-11-408**

#### **4 - Ajustement de la rémunération pour les employés de voirie**

**ATTENDU QUE** les employés du service de voirie de la Municipalité ont rencontré des élus et le directeur général afin de faire valoir leur demande d'ajustement permanent de leur rémunération à cause du départ de l'inspecteur et le manque de personnel;

**Il est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'addenda au contrat des employés, monsieur Sébastien Royer-Brousseau et monsieur Martin Bélanger pour l'ajustement salarial permanent;

**QUE** le Maire, monsieur Daniel Gendron, et le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés de signer au nom et pour la municipalité les addendas contractuels avec les employés, monsieur Sébastien Royer-Brousseau et monsieur Martin Bélanger;

#### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**25-11-409**

#### **6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

  
Daniel Gendron  
Maire

  
Ali Mohammed Ayachi  
Directeur général  
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Daniel Gendron  
Maire